FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-206 DU 08 MAI 2006

Portant approbation du budget prévisionnel de la Loterie Nationale du Bénin pour l'exercice 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Vu le décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;

Sur proposition du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 avril 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est approuvé, le Budget prévisionnel de la Loterie Nationale du Bénin (LNB) pour l'exercice 2006 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 mai 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre délégué Chargé du Budget
aurpès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 LNB 1JO 1.-